De quoi est-on responsable ?

Être sujet : avoir conscience de soi/ être l'auteur de ses actes.
1 sujet moral = sujet ayant une volonté propre permettant d'orienter ses actions, responsable parce qu'il peut répondre de ses choix et de ses actes.
(Etym. *respondeo* : je réponds)
NB : **être agent ≠ être auteur**
Pour assumer pleinement ses actes : il faut avoir conscience des raisons et des conséquences de ses actes.
Mais la conscience est-elle suffisante pour faire de nous des sujets responsables ?

A quelles conditions un sujet est-il pleinement responsable ?

Pour être considéré comme responsable : conscience d'avoir agi / reconnaissance dans cet acte de son intention propre.
2 cas particuliers : l'enfance/ la folie (aliénation mentale)
Cf. Piaget, pour l'exemple des enfants.
Un enfant juge de la gravité d'un acte en fonction des dommages occasionnés plutôt que de l'intention. (//opposition entre intentionnalisme et conséquentialisme en morale)
Dans le cas de l'aliénation, elle peut mettre le sujet hors de cause au niveau pénal (si le sujet est considéré comme incapable de répondre de ses actes au moment des faits comme au moment du jugement.)

La conscience est-elle la condition nécessaire de la responsabilité ?

Possibilité d'imputer un acte à quelqu'un → liée à la conscience qu'il a d'en être l'auteur.
L'homme responsable = celui qui agi en pensant qu'il devra répondre de ses actes, et qui veut en répondre.

Mais : Tous les actes sont-ils issus de la conscience et de la volonté ?
Cf. **Aristote** : distinction ce qui est fait « de plein gré » / « contre le gré » de celui qui agi.
(NB. Il serait ridicule d'admettre que nous faisons le bien « de plein gré » et le mal « contre notre gré ».)
Autre distinction : volontaire/non volontaire/ involontaire
Le **volontaire** = **action faite de plein gré et avec connaissance des circonstances**.
Le **non volontaire** = action faite dans l'**ignorance**
L'**involontaire** = action accompagnée d'**affliction** et de **repentir**.
(Aristote a pour but de limiter le domaine du non volontaire pour augmenter l'étendue de notre responsabilité.)
Ce qui est fait « de plein gré » → dépend de l'agent, qui est bien l'auteur de son acte.
(L'involontaire met tout de même en cause notre responsabilité de sujet.)

Quelle est notre responsabilité dans le cas d'une action inconsciente ?

La découverte de l'inconscient complique les choses…
Peut-on dire qu'un acte est commis inconsciemment ?
Que penser des actes commis par accident mais qui sont l'expression d'un désir inconscient ?
La justice accepte de considérer que la responsabilité est atténuée mais le sujet demeure l'auteur de l'acte.
On est responsable aussi de ses intentions, même inconscientes !

Dans une action collective, qui est responsable ?

Je suis responsable de mes actes également si je n'en suis pas le seul auteur.
Nos actes : insérés dans une longue chaîne d'actions collectives dont nous ne sommes qu'un maillon.
Pourtant : cela ne peut exclure la responsabilité.
Tout individu doit savoir qu'il agit par lui-même même s'il n'est qu'une étape d'un processus collectif. **Il est co-auteur de la chaîne des actes**.
Cf. H. **Arendt**